

Professeur de formation musicale

Offre n° 0049210500288969

Publiée le 05/05/2021

Synthèse de l'offre

Employeur	MAUGES SUR LOIRE 4 rue de la loire - la Pommeraye 49620 Mauges-sur-loire
Département de travail	Maine-et-Loire
Poste à pourvoir le	01/09/2021
Date limite de candidature	06/06/2021
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Art. 3-2 loi 84-53) ?

Détails de l'offre

Famille de métier	Culture > Enseignement artistique	Grade(s) recherché(s)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
--------------------------	-----------------------------------	------------------------------	--

Métier(s) Enseignant ou enseignante artistique

Descriptif de l'emploi

La commune de Mauges-sur-Loire recrute pour son école de musique (300 élèves - 20 professeurs) un/une assistant/e d'enseignement artistique enseignant la formation musicale.

Missions

L'agent aura pour mission :

- Enseigner la formation musicale (1er et 2ème cycle)
- Animer des projets transversaux, notamment avec le chant choral
- Participer aux réflexions pédagogiques
- Mettre en œuvre des projets culturels en lien avec les associations, l'Éducation nationale

Profils recherchés

- Titulaire du D.E en Formation musicale et/ou titulaire d'un DEM de CRR-CRD
- S'impliquer dans les actions de diffusion au sein de la vie culturelle locale
- Sens des relations humaines et du travail en équipe
- Expérience similaire souhaitée

Temps de travail Non complet, 6h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité	02 41 77 78 11
Adresse e-mail	sarah.douet@mauges-sur-loire.fr
Lien de publication	www.mauges-sur-loire.fr
Informations complémentaires	Rémunération statutaire et régime indemnitaire

Comité des œuvres sociales du Maine-et-Loire & CNAS
Participation à la garantie maintien de salaire

Renseignements auprès de M. Philippe GAY, directeur de l'école de musique :
philippe.gay@mauges-sur-loire.fr

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.